

ENQUETE PUBLIQUE - PERMIS UNIQUE

Commune de Hensies

ETABLISSEMENT CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de **Mme Abrassart Caroline** domiciliée Avenue de Saint Homme 28/D à 7350 THULIN. Le terrain est situé rue des Saules 3 à 7350 Thulin, cadastré HENSIES 3 DIV/THULIN/ section D n° 43X, n° 43W, n° 170Z, n° 170Y, n° 170X, n° 170P, n° 170N, n° 170K, n° 170F2, n° 170C2, n° 170B2, n° 170A2, n° 169N6.

Le projet consiste en Régularisation et construction de nouveaux bâtiments agricoles nécessaires au développement de l'activité existante "Ecurie des Saules" et présente les caractéristiques suivantes :

- Zonage au plan de secteur : Zone agricole et Natura 2000

Autorité compétente : Le Collège communal en vertu de l'article 81, §2, premier alinéa du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et des actes et travaux visés à l'article D.IV.4 du CoDT.

Le projet ne doit pas être soumis à évaluation complète des incidences, une étude d'incidences sur l'environnement (E.I.E) n'est donc pas nécessaire.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
15 janvier 2025	20 janvier 2025	Administration communale 3 février 2025 – 16h00	Marie DEBELLE environnement@hensies.be 065/76.73.69

Le Collège porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté, sur rendez-vous, à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, le samedi 25/01/2025 de 10h à 12h ou le lundi jusqu'à 20 heures à l'adresse suivante : Administration Communale de Hensies, service Environnement, Place communale 1, à 7350 Hensies. **Les rendez-vous sont pris au plus tard 24 heures à l'avance** auprès de Madame Marie Debelle (065/76.73.69 ou environnement@hensies.be). Si personne n'a pris rendez-vous, la permanence peut être supprimée.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet (voir cadre ci-dessus). Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

Du demandeur	Du conseiller en environnement	Du fonctionnaire technique et délégué
Madame Abrassart Caroline pascalreygaerts@gmail.com 0476/63.32.43	Marie DEBELLE environnement@hensies.be 065/76.73.69	Place du Béguinage, 16 7000 Mons

Fait à Hensies, le 15 janvier 2025.

Le Directeur général,
M. FLASSE

Par le Collège,



Le Bourgmestre,
E. THIEBAUT